

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « MOUVEMENT : BILAN ET PERSPECTIVES » du jeudi 10 décembre 2015

L'administration a réuni un groupe de travail CAPD pour faire le **bilan des opérations du mouvement départemental 2015**. Le DA n'y participait pas. Il était **présidé par la secrétaire générale de la DASEN**.

Ce groupe de travail sera un point d'appui pour l'écriture de la **circulaire du mouvement départemental 2016**.

Mi-mars, l'administration consultera les délégués du personnel sur le projet de circulaire avant sa publication.

La phase de saisie des vœux pour la première phase est prévue entre le 18 et le 28 mars 2015.

Bilan du mouvement 2015 et propositions faites par l'administration		Avis et propositions du SNUipp-FSU 84
I – Phase Interdépartementale	<p>Permutés : 31 sortants sur 78 (40%), 32 entrants sur 120 (27%) EXEAT / INEAT : 8 exeat, 13 inéat</p> <p>Maintien des procédures : contrôle des barèmes et bonifications en GT le 28 janv.</p>	<p>Il y a trop peu de départs par permutations depuis le Vaucluse ! Les modifications des règles par le ministère depuis quelques années en sont la cause majeure, le SNUipp le dénonce régulièrement au niveau national. Il agit tous les ans auprès du ministère pour obtenir un correctif des permutations et permettre à plus de collègues en situations difficiles de permuter. Il a été demandé à nouveau la présence du médecin de prévention en GT pour pouvoir apprécier ses avis médicaux directement pour les situations de handicap.</p>
II – Phase intradépartementale A)Phase principale	<p>L'administration n'envisage pas de changement quant aux règles de formulation des vœux : 30 vœux possibles. Parmi ceux-ci, il est « fortement recommandé » d'en formuler 5 géographiques.</p> <p>-L'administration propose que les personnes en CLD ou en congé parental (nouveau de l'année dernière) perdent le bénéfice de leur poste à titre définitif suite à leur demande de congé. Elle propose une bonification de carte scolaire au moment de la réintégration.</p>	<p>Suite à de longs échanges entre les délégués du personnel et l'administration les années précédentes, il n'existe pas dans les règles départementales d'obligation de formuler des vœux géographiques. Le SNUipp refuse tout changement sur ce point car cela entraînerait des nominations à titre définitif sur des postes non choisis. Pour nous : il faut augmenter le nombre de vœux possibles en 1ère phase pour coller davantage aux souhaits des collègues. L'administration persiste à dire que cela n'est pas possible d'un point de vue informatique.</p> <p>Le SNUipp demande le retour à la règle antérieure pour les CLD avec le maintien du poste pendant un an : on doit cette protection aux collègues dans une situation difficile. Le SNUipp s'oppose à la perte du poste lors de la prise d'un congé parental. Nous demandons que les collègues gardent le bénéfice de leur poste à titre définitif ! La prise d'un congé parental est reconnue par l'employeur à travers des mesures incitatives (décompte de l'AGS sur une certaine période du</p>

-Bonification handicap : seule la RQTH permettra d'obtenir la bonification.

L'administration souhaite que la bonification permette une réelle amélioration des conditions de travail et non un ciblage d'écoles. Elle envisage donc de n'appliquer la bonification qu'aux vœux traduisant cette volonté.

- Éducation Prioritaire : la réflexion académique prévue l'année dernière sur une harmonisation des bonifications et le profilage de certains postes est toujours en cours.

L'administration envisage 2 niveaux de bonification :

- zone violence / REP+
- REP et sortants du dispositifs

Pour les TR : prise en compte de l'école de rattachement si elle est concernée, sinon il faudra qu'ils justifient de plus de 50% d'exercice en éducation prioritaire pour bénéficier de la bonification.

La situation des BDFC reste à préciser.

Les enseignants affectés dans une école sortie du dispositif à la rentrée 2015 verront leur

congé...), il n'est pas acceptable de vouloir introduire des règles qui puissent décourager les collègues de prendre ce droit.

L'administration refuse de revenir sur le fonctionnement antérieur dans le département car elle affirme qu'il dérogeait aux règles statutaires.

Le SNUipp demande la présence du médecin du rectorat lors de la CAPD afin d'avoir plus d'informations pour nommer les collègues relevant de la RQTH.

Le SNUipp n'est pas favorable à la multiplication des postes profilés, même pour les directions des écoles REP+ ou REP.

De manière plus générale, la note de service « mouvement » nationale (n° 2015-185 du 10-11-2015) précise bien que seuls les postes de direction d'écoles « les plus complexes », de conseillers pédagogique, de coordonnateurs réseaux et les postes spécialisés n'ayant vu aucun candidat possédant la spécialité peuvent faire l'objet d'un profilage, ce qui n'est pas le cas actuellement dans le département.

Pour les bonifications : Le SNUipp défend les points ZEP au barème qui existent dans notre département depuis 1998. C'est pour le SNUipp une reconnaissance de la difficulté de l'exercice en ZEP dans le même esprit que la Zone Violence.

	<p>bonification maintenue jusqu'en 2017.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconduction des postes réservés pour les stagiaires avec jours de formation consécutifs imposés. <p>L'administration s'est engagée à une meilleure information des enseignants demandant un temps partiel (dans la circulaire temps partiel et via iprof), notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la possibilité qu'ils soient complétés par des stagiaires ; - les jours de classe imposés ; - le risque de devoir changer de niveau (les stagiaires ne devant pas être placés sur des classes de PS, de CP ou de CM2). 	<p>Le SNUipp a demandé que les jours de classe des stagiaires soient précisés dans la circulaire temps partiel.</p> <p>L'administration a déclaré le souhaiter également, mais que cela dépendrait de l'ESPE.</p> <p>Le SNUipp revendique qu'une indemnité de MAT soit versée aux collègues complétés par un PES.</p>
<p>64 postes (52 en 2014 et 43 en 2015) non pourvus à l'issue de la 1ère phase dont :</p>	<p>9 directions - 21 postes de TR dont 9 sur Avignon et 9 sur Bollène - 5 postes d'adjoint fléchés allemand et 2 fléchés italien - 21 postes spécialisés (4 CLIS – 1 SEGPA – 1 classe relais – 2 maître E – 6 maître G – 1 psy – 2 postes de référent...)</p>	<p>Pour le SNUipp, la vacance des postes spécialisés est la conséquence directe de l'absence de départs en stage CAPASH option E et G et de la baisse d'offre de stages spécialisés en général. Le SNUipp a demandé au DA de programmer des départs dans les options E et G pour la rentrée.</p>
<p>2) Titulaires départementaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 65 Tdep ont été affectés - 31 postes de Tdep ont été supprimés suite à la mutation des PE lors de la phase principale. 5 fractions ont été récupérées pour l'affectation des PES de la liste supplémentaire. - Sur certains secteurs, il y a plus de collègues nommés que de postes à pourvoir. - maintien de la bonification sur les fractions occupées. - maintien de la réunion de travail sur la constitution des postes. <p>L'administration annonce souhaiter à terme supprimer les postes de TDEP car il est difficile</p>	<p>Le SNUipp demande qu'aucune mesure de carte scolaire n'ait lieu.</p> <p>Si des postes de Tdep doivent être fermés, ce serait ceux qui se libéreraient avant le début du mouvement.</p> <p>Si le poste est divisé en deux. Le SNUipp demande que la bonification soit effective pour les deux nouveaux postes créés.</p>

	<p>de leur trouver des fractions correspondant à leur zone, la gestion de leurs affectations rallonge les opérations de mouvement et cela s'inscrit dans une harmonisation académique.</p>	<p>Le SNUipp se félicite de voir maintenu la réunion de travail, qui a permis depuis 2 ans de résoudre une partie des dysfonctionnements des années antérieures. Qu'elle soit transformée en groupe de travail serait cohérent.</p>
<p>3) Phases d'ajustements</p>	<p>-Le DASEN refuse de laisser des enseignants sans affectation à l'issue de la phase d'ajustement de juillet. Tous les postes vacants seront donc attribués en se basant sur les vœux précis (30 vœux à classer).</p> <p>-Réunion de travail sur la constitution des postes de la seconde phase.</p> <p>Utilisation de SIAM phase d'ajustement 2015: l'administration a reconnu que cela a engendré de nombreux problèmes, notamment dus au « vœu géographique » .</p> <p>SIAM sera à nouveau utilisé pour la phase d'ajustement, mais avec des modifications : suppression du vœu géographique, avec obligation de formuler 30 vœux sinon un vœu</p>	<p>Le SNUipp s'est catégoriquement opposé à cette proposition qui bafoue l'esprit d'équité que nous avons réussi à obtenir jusqu'ici en ne faisant aucune nomination sur vœux géographiques en juillet, permettant ainsi d'avoir le plus de postes possibles à distribuer en septembre. Cela permettait de réduire l'éloignement des collègues à petit barème.</p> <p>Le SNUipp demande la confirmation que les postes vacants de la première phase et obtenus en phase d'ajustement ne soient donnés à titre définitif que si les collègues qui les obtiennent le souhaitent.</p> <p>- Le SNUipp par souci d'équité et de transparence fait remonter les situations du terrain par un lien permanent avec les collègues et les écoles. S'il est légitime que les élus du personnel participent à la constitution des postes, permettant de débloquer plusieurs situations et de faire entendre la voix des écoles, le SNUipp déplore que ce ne soit plus qu'une « réunion de travail » et non un groupe de travail comme l'an passé.</p> <p>Le SNUipp avait émis une condition à cette utilisation de SIAM : qu'elle n'engendre pas la disparition de règles de nomination arrêtées sous prétexte « d'impossibilités informatiques ». L'administration prétendait que cela éviterait des erreurs dans la composition des postes et simplifierait les opérations d'affectation : le résultat a été catastrophique !</p> <p>Le SNUipp demande à ce que l'administration prenne toutes ses dispositions pour ne pas connaître à nouveau les problèmes de l'an dernier. Notre demande est de limiter à 20 vœux précis. En effet, très peu d'enseignants obtiennent un poste après leur 21^{ème} vœu (17 sur 254) et le cas échéant, le poste obtenu est très éloigné de leur domicile.</p>

	départemental sera inséré par l'administration.	
III – Un calendrier prévisionnel	<p>19 mai 2016 : CAPD mouvement phase principale</p> <p>14 juin 2016 : Attribution des fractions de postes aux titulaires départementaux</p> <p>29 juin 2016 : Groupe de travail ajustement et non plus une CAPD</p> <p>30 août 2016 : GT ajustements de rentrée</p> <p>6 septembre 2016 : CAPD ajustements de rentrée</p>	<p>Les élus du personnel demandent à l'administration de resserrer le calendrier proposé, estimant d'une part que les collègues doivent connaître leur affectation avant la fin de l'année scolaire et non le dernier jour, à savoir le 1^{er} juillet 2016, et d'autre part qu'il est indispensable de laisser une « marge » en cas de problème informatique ou autre...</p> <p>-Nous sommes favorables à la tenue d'une CAPD et non d'un groupe de travail. Une CAPD apporte des garanties sur la transparence et la qualité du dialogue entre les représentants du personnel et l'administration.</p> <p>- Nous refusons la tenue de ce GT. Aucune nomination ne doit avoir lieu avant le CTSD (3 septembre) qui entérine les ouvertures de classe de la rentrée.</p> <p>Toute nomination doit être stoppée entre le 29 juin et la CAPD du 6 septembre. C'est le seul moyen de garantir le respect de l'équité des nominations entre tous les collègues restés sans affectation.</p>